

# Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

---

Vendredi 30 janvier 2015

# Les dispositifs qui permettent d'accompagner les élèves dans leur parcours de formation :

- **1. Au collège**
- **2. Au lycée**
- **3. Les autres formations qui permettent l'accompagnement des jeunes**

# 1. Au collège

## Du PDMF au PIIODMEP - 1

- **PDMF : Parcours de Découverte des Métiers et des Formations.**

Il concerne tous les élèves de la classe de 5<sup>ème</sup> jusqu'en classe de terminale.

**Objectif** : découvrir un panel de métiers et les différentes voies de formation.

- Il participe à l'acquisition du **socle commun**.
- Construction du parcours à travers des **activités diverses** : visites, interview de professionnels, journée de découverte dans un lycée, un CFA, un autre établissement de formation. En classe de 3<sup>ème</sup> : des séquences d'observation sont organisées en milieu professionnel.
- Le parcours de l'élève doit normalement être consigné dans son **web-classeur**.
- Le PDMF **se poursuit normalement au lycée** à travers les enseignements d'exploration, l'AP, les visites organisées dans l'enseignement supérieur et à l'occasion de forums.

# 1. Au collège

## Du PDMF au PIIODMEP - 2

- **PIIODMEP : parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel**

Il est en expérimentation depuis 2013. Sa mise en œuvre dans tous les établissements doit se faire à la **rentrée 2015**.

- **La finalité** se rapproche de celle du PDMF : Permettre à l'élève de construire son projet d'orientation.
- Il concerne les élèves **dés la classe de 6<sup>ème</sup>**.
- Il poursuit **3 objectifs** :
  - permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel pour éclairer l'élève sur ses choix d'orientation,
  - lui permettre d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel,
  - développer l'esprit d'initiative et les compétences pour entreprendre.
- Construit autour de projets d'équipe pluridisciplinaire, il doit amener l'élève à se doter de la compétence à s'orienter, à **se familiariser avec le monde économique et professionnel**.

# 1. Au collège

## Autres dispositifs en classe de 3<sup>ème</sup> - 1

### A - Séquence d'observation en entreprise d'une semaine.

- **Objectif** : découvrir le fonctionnement d'une entreprise.
- **Lieux** : entreprises, administrations, établissements publics, associations, collectivités territoriales

### B - Option DP3

- **Objectif** : Offrir aux élèves une ouverture sur le monde professionnel et les aider à poursuivre leur réflexion sur leur projet d'orientation : les métiers et les activités professionnelles, les organisations, les lieux et les modalités de formation.
- **Durée de l'option** découverte professionnelle : 3 heures hebdomadaires. Tout ou partie de cette option peut se faire en lycée professionnel.

### Le stage :

- **Objectif** : ce stage complète l'enseignement théorique et vise à faire découvrir un secteur d'activité et la réalité d'une entreprise. Sa durée est **d'une semaine comprenant 1 ou 2 stages courts**.
- **Lieux** : entreprise, lycée ou CFA

# 1. Au collège

## Autres dispositifs en classe de 3<sup>ème</sup> - 2

### C - 3<sup>ème</sup> prépa pro

- **Modalité d'affectation** : les élèves volontaires prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation.
- **Lieux d'accueil** : lycées professionnels ou collèges
- **Objectifs** :
  - Maîtrise du socle commun du palier 3.
  - Dynamiser des élèves scolairement fragiles par la découverte de formations et de métiers de différents champs professionnels.
  - Affiner leur projet d'orientation.

# 1. Au collège

## Les SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

- **Public** : élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables et ayant une année de retard dans le cycle primaire.
- **L'admission** se fait avec l'accord des parents et est proposée par le DASEN.
- Les enseignements sont assurés par des PE spécialisés et par les professeurs de collège et de lycée professionnel.
- **Contenu** : enseignements généraux et activités pratiques préparant l'accès à une formation professionnelle.
- **Champs professionnels** : habitat, hygiène alimentation services, vente distribution magasinage, espace rural et environnement, production industrielle

# 1. Au collège

## Les EREA : Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté

- Ce sont des établissements publics d'enseignement.
- **Public** accueilli : des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale ou présentant un handicap.
- La particularité des EREA est liée à la présence d'un **internat éducatif**.
- **Objectifs** : offrir des formations qualifiantes et diplômantes de niveau V (CAP), basées sur les programmes de collège et de lycée professionnel.

# 1. Au collège

## Les DIMA : Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance - 1

Décret 2010-1780 du 21-12-2010 JO du 1-1-11

- Elèves ayant atteint l'âge de **15 ans** à la date d'entrée dans la formation
- L'admission peut intervenir en cours d'année scolaire
- Demande présentée au chef d'établissement
- Elève **reste inscrit dans son établissement d'origine**
- **Durée maximale 1 an** modulée en fonction du projet pédagogique
- **Référent** enseignant ou formateur
- **Enseignements généraux pour la moitié** au moins du temps de formation
- **Stages en milieu professionnel** entre huit et dix-huit semaines
- **Tuteur** entreprise
- **Evaluation** de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences

# 1. Au collège

## Les DIMA : Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance - 2

Circulaire n° 2011-009 du 19-1-2011

- Ouverture en CFA ou en lycée professionnel
- Concertation avec le conseil régional
- L'entrée d'un élève en formation doit être autorisée par IA-DSDEN
- Poursuite de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences (BO n° 34 du 18 septembre 2003)
- Partenariat avec le collège
- Le livret personnel de compétences est renseigné
- Responsabilité du directeur de CFA durant les stages professionnels
- Horaire hebdomadaire de formation : 28h à 30h
- Possibilité de se présenter au DNB en qualité de candidat individuel ou au CFG en qualité de candidat scolaire

## 2. Au lycée

### L'Accompagnement Personnalisé - 1

#### Présentation :

- Durée : l'AP prévoit un volume horaire de 210 heures sur les 3 années du bac professionnel, soit **70 heures annuelles** : environ 2 heures hebdomadaires pour le professeur.
- Si l'AP est un **enseignement obligatoire**, pour autant, il **ne concerne pas tous les élèves**.
- L'AP doit faire l'objet d'un **projet**.
- Il s'adresse aux élèves en **fonction de leurs besoins et leurs parcours professionnels**.

## 2. Au lycée

### L'Accompagnement Personnalisé - 2

#### Deux préalables :

1. Concertation des équipes pédagogiques
2. Positionnement des élèves

#### 1. Plusieurs formes de concertation :



- Disciplinaire
- Interdisciplinaire



- Par niveau
- Par équipe pédagogique de la classe
- Par équipe pédagogique élargie au sein du conseil pédagogique

## 2. Au lycée

### L'Accompagnement Personnalisé - 3

#### Deux préalables :

1. Concertation des équipes pédagogiques
2. Positionnement des élèves

#### 2. Positionnement :



##### À partir

- Des entretiens individualisés
- Des évaluations de situation
- Des premières constatations observées lors des séances de cours



##### Par rapport

- Aux besoins exprimés par les élèves
- Au projet de l'équipe pédagogique
- Au projet de l'établissement

## 2. Au lycée

### L'Accompagnement Personnalisé - 4

La constitution des groupes doit :

Répondre à des **objectifs**  
précis, visibles et évaluables

Répondre à un **besoin identifié** par les  
élèves comme nécessaire à leur  
réussite

Être **transversale**

## 2. Au lycée

### L'Accompagnement Personnalisé - 5

La séquence :

Doit faire référence à une  
problématique claire

Qui mobilise des compétences  
et des connaissances

Au service d'une action bien définie, qui  
contribue à la réussite des élèves

## 2. Au lycée

### L'Accompagnement Personnalisé - 6

#### L'action :

Doit être **porteuse de sens** pour l'élève et ancrée autant que possible sur la **spécialité du diplôme**

Décline les **objectifs** et les finalités vers lesquelles doit tendre l'élève

Doit être formalisée par une **fiche descriptive**

## 2. Au lycée

### L'Accompagnement Personnalisé - 7

La fiche descriptive :

Indique le nom de l'action, ses objectifs et sa finalité

Décline l'action en **plusieurs compétences** que l'élève doit acquérir

Mesure les **axes de progrès** de chaque élève

## 2. Au lycée

### L'Accompagnement Personnalisé - 8

Chaque action :

Doit donner lieu à un **bilan** qui mesure son efficacité

- Par l' équipe pédagogique
- Par les élèves

Donne lieu à une **appréciation** sur le bulletin de classe

## 2. Au lycée

### L'EGLS : Les Enseignements généraux liés à la spécialité - 1

- L'EGLS contribue à la **professionnalisation** des élèves.
- **Volume horaire** : 152 heures sur 3 ans (environ 2 heures hebdomadaires). Cet enseignement est **obligatoire**.
- Les **disciplines concernées** : français, langues vivantes (1 et 2), mathématiques, arts appliqués.
- Le **choix** de la discipline, en concertation avec l'équipe pédagogique, doit se faire en **fonction des besoins de la spécialité** du bac professionnel.
- **Les objectifs** :
  - adapter la formation générale aux spécificités professionnelles,
  - renforcer la cohérence globale de la formation,
  - favoriser la concrétisation de projets collectifs.

## 2. Au lycée

### L'EGLS : Les Enseignements généraux liés à la spécialité - 2

#### Les incontournables pour réussir l'EGLS :

- Les professeurs d'enseignement général et ceux de la spécialité doivent avoir une **connaissance mutuelle approfondie des référentiels**.
- Une **réelle co-disciplinarité** est à mettre en œuvre.
- Mener une réflexion collective et des choix concertés sur les projets.
- Une **programmation par spécialité** de diplôme.
- Des moments de **bilans et de régulation**.
- Des modalités **d'évaluation des acquis** des élèves.
- Les activités menées en EGLS doivent **faire sens** pour les élèves qui doivent pouvoir les mettre en relation directe avec leur formation professionnelle.

## 2. Au lycée

### Les parcours passerelles - 1

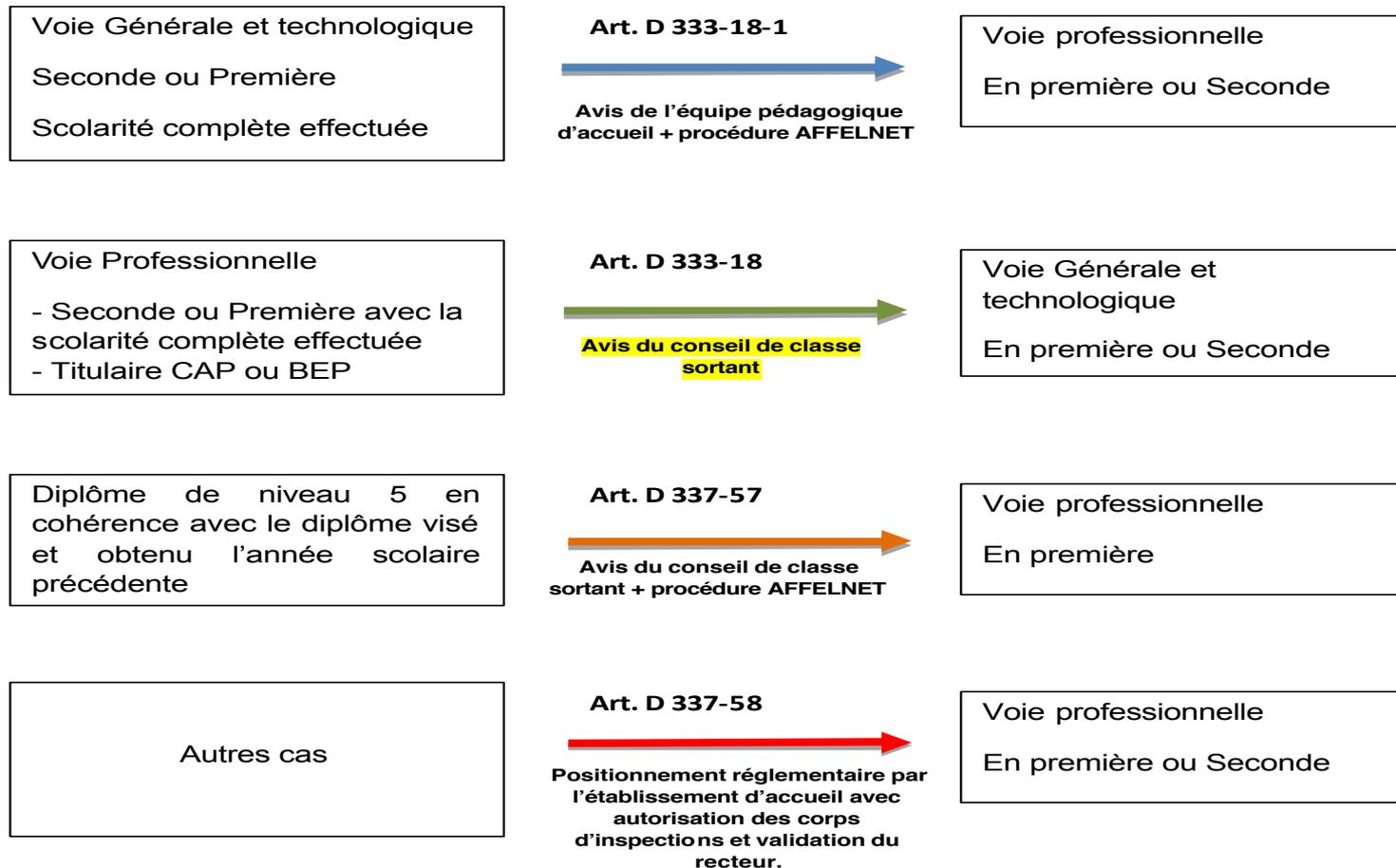
#### Les différents types de parcours possibles

- Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, un certain nombre de passerelles peuvent être envisagées à l'intérieur de la voie professionnelle mais aussi entre cette voie et la voie générale et technologique (décret et arrêtés du 10 février 2009- BO n°2 du 19/02/2009).
- Les éléments ci-dessous sont écrits au sens du décret N° 2009 – 148 relatif à l'organisation de la voie professionnelle et du décret N° 2009 – 145 relatif au baccalauréat professionnel, ils font références aux articles suivants :
  - Article 333 – 18 ; décret 2009- 148
  - Article 333 – 18 – 1 ; décret 2009- 148
  - Article 337 – 57 ; décret 2009- 145
  - Article 337 – 58 ; décret 2009- 145

# 2. Au lycée

## Les parcours passerelles - 2

*Voir Annexe 1 : extrait des décrets N° 2009 – 145 et 148 relatif au baccalauréat professionnel et à l'organisation de la voie professionnelle*



## 2. Au lycée

### Les parcours passerelles - 3

#### 3.3 Voie générale ou technologique vers voie professionnelle

##### 3.3.1 Modalités et calendrier

- Les modalités

Phases	Démarches	Établissement concerné
Repérage	<i>L'élève est repéré par l'équipe pédagogique</i> -Entretien de la famille avec COP – Professeur Principal (PP) : orientation et information filière -Formulation du projet élève	Établissements d'origine
Préparation	Contact avec l'établissement d'accueil demandé (information du stage à faire sur le champs professionnel demandé)  Entretien au sein de l'établissement d'accueil avec PP de la section demandée et chef d'établissement ou CPE  Respect des procédures d'affectation (voir guides des procédures Après la 3 <sup>ème</sup> ou Entrée en 1 <sup>ère</sup> )  Si nécessaire, dossier de l'élève complété (apport des bulletins scolaires de seconde et/ou première, conventions et bilans de stage...)  Possibilité de réalisation de stage en d'immersion entreprise ou en lycée professionnel  Attente de la réponse d'admission ou non	Établissements d'accueil  Établissements d'origine
Accompagnement	Si réponse positive, contact immédiat (ou dans les délais imposés par les procédures) avec l'établissement d'accueil en vue de procéder à l'intégration dans le parcours	Établissements d'accueil

## 2. Au lycée

### Les parcours passerelles - 4

- **Le calendrier** : chronologie par synoptique « au plus tôt » « au plus tard »

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet		
Eleves					Décision	Positionnement							Au plus tôt
Professeur Principal	Repérage - Positionnement				Accompagnement		Suivi - accompagnement						
Tuteur					Suivi et conseil - Lien avec l'équipe pédagogique								
Chef d'établissement					Lien entre les acteurs (établissements, entreprises, famille,...) Prise en charge des procédures d'affectation								
Conseil de classe			Conseil 1				Conseil 2			Conseil 3			
	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet		
Eleves							Décision	Positionnement					Au plus tard
Professeur Principal	Repérage - Positionnement						Suivi - accompagnement						
Tuteur							Suivi et conseil - Lien avec l'équipe pédagogique						
Chef d'établissement							Lien entre les acteurs (établissements, entreprises, famille,...) Prise en charge des procédures d'affectation						
Conseil de classe			Conseil 1				Conseil 2			Conseil 3			

## 2. Au lycée

### Le tutorat des élèves

- Le tutorat s'adresse **prioritairement aux élèves de seconde** et vise à **les aider à s'adapter au lycée** et à **améliorer leurs méthodes de travail** (en cours et à la maison).
- Principe du **volontariat** tant pour l'élève que pour le personnel éducatif.
- La durée du tutorat est indéfinie mais normalement il doit permettre d'amener l'élève à l'**autonomie**.
- La mise en place du tutorat se fait à partir d'un test et d'un entretien sur les **besoins identifiés** de l'élève. Il prévoit un **suivi périodique** et un **bilan intermédiaire**.

## 2. Au lycée

### PFMP : Période de Formation en Milieu Professionnel

- Les PFMP permettent à l'élève de découvrir plusieurs entreprises de son champ professionnel.
- Elles participent de manière très importante à l'orientation de l'élève en lui permettant de découvrir diverses entreprises et des pratiques professionnelles différentes.
- La recherche des lieux de stage et le choix de l'entreprise sont de la responsabilité de l'équipe pédagogique dans son ensemble.
- Il s'agit d'aider l'élève à choisir une entreprise qui lui permet de confirmer son choix de spécialité.
- L'équipe pédagogique doit accompagner l'élève dans la négociation, le suivi et l'évaluation des PFMP.
- Une PFMP réussie est celle qui motive l'élève pour une poursuite d'étude ou une insertion professionnelle réussie.

## 2. Au lycée

### Poursuites d'études :

### Les Mentions Complémentaires - 1

- La mention complémentaire est un diplôme national qui vise à donner une qualification spécialisée à des **candidats déjà titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique** et, éventuellement général.
- Le diplôme est classé :
  - au niveau V (post CAP) ou IV (post baccalauréat professionnel) de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation ;
  - au niveau III ou IV du cadre européen de certification (CEC).
- La mention complémentaire peut être préparée :
  - par la voie scolaire
  - par la voie de l'apprentissage
  - par la formation professionnelle continue
- La formation se caractérise par une forte alternance entre la formation en établissement (400 heures au minimum sur un an) et la formation en milieu professionnel (de 12 à 18 semaines).

## 2. Au lycée

### Poursuites d'études : Les Mentions Complémentaires - 2

#### Spécialités de niveau V

- Aide à domicile
- Art de la cuisine allégée
- Boulangerie spécialisée
- Coloriste permanentiste
- Conducteur de machines de verrerie
- Cuisinier en desserts de restaurant
- Décors textiles permanents et éphémères
- Employé barman
- Employé traiteur
- Entretien des collections du patrimoine
- Essayage-retouche-vente
- Graveur sur pierre (dernière session 2015)
- Joaillerie
- Maintenance en équipement thermique individuel
- Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements
- Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile
- Maintenance et contrôles de matériels
- Parqueteur
- Pâtisserie boulangère
- Pâtisserie-glacerie-chocolaterie-confiserie spécialisées
- Piquage d'articles chaussants
- Plaquiste
- Réalisation de circuits oléo-hydrauliques et pneumatiques
- Sécurité civile et d'entreprise
- Sommellerie
- Soudage
- Styliste visagiste
- Sûreté des espaces ouverts au public
- Transporteur fluvial (dernière session 2016)
- Vendeur spécialisé en alimentation
- Zinguerie

## 2. Au lycée

### Poursuites d'études post-bac : Les Mentions Complémentaires - 3

#### Spécialités de niveau IV

- Accueil réception
- Accueil dans les transports
- Aéronautique (options: avion à moteur à pistons; avion à turbines; avionique; hélicoptère à moteur à pistons; hélicoptère à turbine)
- Agent de contrôle non destructif
- Agent transport exploitation ferroviaire
- Assistance conseil - vente a distance
- Maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques
- Maquettes et prototypes
- Organisateur de réceptions
- Peinture décoration
- Services financiers
- Technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation)
- Technicien en énergies renouvelables
- Technicien des services de l'énergie
- Technicien de maintenance en véhicules industriels
- Technicien(ne) en réseaux électriques
- Vendeur spécialisé en produits techniques pour l'habitat

## 2. Au lycée

### Poursuites d'études post-bac : Les BTS en économie-gestion

Dominante administrative	Dominante commerciale	Dominante gestion et informatique	Dominante sectorielle
<b>Assistant de gestion PME-PMI</b> <i>Rénovation 2009</i>	<b>Commerce international</b> <i>Mise à jour 2011</i>	<b>Comptabilité et gestion des organisations</b> <i>Mise à jour 2008</i>	<b>Assurances</b> <i>Septembre 2007</i>
<b>Assistant de Manager</b> <i>Rénovation 2008</i>	<b>Communication</b> <i>Rénovation 2009</i>	<b>Services Informatiques aux Organisations</b> <i>Rénovation 2011</i>	<b>Tourisme</b> <i>Septembre 2012</i>
	<b>Management des unités commerciales</b> <i>Mise à jour 2013</i>		<b>Banque</b> <i>Mise à jour 2012</i>
	<b>Négociation et relation client</b> <i>2006</i>		<b>Économie sociale et familiale</b> <i>Rénovation 2009</i>
	<b>Technico-commercial</b> <i>2006</i>		<b>Hôtellerie</b>
			<b>Notariat</b> <i>2007</i>
			<b>Transport et prestations logistiques</b> <i>Rénovation 2012</i>
			<b>Professions Immobilières</b> <i>Rénovation 2012</i>

## 2. Au lycée

### Poursuites d'études :

- En **EGLS** et en **AP**, il est important de mettre en place à partir de la première et surtout la **terminale**, des **projets pour préparer les élèves** à accéder aux études supérieures et à les réussir.

### **Pour cela :**

- Mettre en place une **concertation** ou un **partenariat** avec des professeurs de **BTS** ou de **l'enseignement supérieur** afin de **définir les attentes de chacun** et les points qu'il faut travailler pour faire réussir les élèves.

### 3. Les autres formations qui permettent l'accompagnement des jeunes.

#### Formation continue : GRETA

- Les GRETA sont des **structures de l'éducation nationale** qui organisent des **formations pour adultes** dans la plupart des métiers du CAP au BTS, ou pour un simple module de formation.
- **Principales missions :**
  - accueillir et orienter le public adulte salarié ou demandeur d'emploi,
  - aider à la définition du projet et du parcours de qualification,
  - mettre en place les formations et prestations définies.
  - quelques prestations : réaliser des bilans de compétences, organiser des bilans de carrière, aider à la reconversion professionnelle, remise à niveau, préparation aux diplômes professionnels du CAP eu BTS.

### 3. Les autres formations qui permettent l'accompagnement des jeunes.

#### Formation continue : CFA

- Des CFA privés et des CFA publics.
- **Financement** : essentiellement par la taxe d'apprentissage, la participation des organismes gestionnaires, les subventions d'Etat ou de Région.
- Les CFA **préparent tous les diplômes professionnels et technologiques** de l'éducation nationale : CAP, BEP, BP, Bac Pro, BTS, Licences professionnelles.
- Publics : **jeunes âgés de 16 à 25 ans**
- Durée de l'apprentissage : de 1 à 3 ans

### 3. Les autres formations qui permettent l'accompagnement des jeunes.

#### Formation continue : AFPA

- L'AFPA est un organisme de formation du **Ministère de l'emploi**.
- Il monte des formations sous forme de **modules** pour les qualifications des stagiaires.
- Il s'adresse à des **adultes demandeurs d'emploi** et aux **salariés** en partenariat avec les organismes publics, les collectivités territoriales et les entreprises.
- Les formations proposées sont sanctionnées par un **titre professionnel délivré par le Ministère de l'emploi**.

# 3. Les autres formations qui permettent l'accompagnement des jeunes.

## Autres organismes de formation - 1

### Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

#### Obtenir une qualification certifiée par l'Etat.

- Un titre professionnel est une certification professionnelle délivrée, au nom de l'État, par le Ministère chargé de l'Emploi.
- Les titres professionnels s'adressent à toute personne sortie du système scolaire, déjà engagée dans la vie active, qu'elle soit titulaire d'un contrat de travail ou à la recherche d'un emploi.

#### Les titres professionnels concernent plus précisément :

- les personnes sorties du système scolaire sans diplôme et souhaitant acquérir une qualification dans un secteur déterminé, et notamment dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ;
- les personnes expérimentées souhaitant faire valider les compétences acquises en vue d'une promotion sociale par l'obtention d'une qualification reconnue ;
- les personnes confrontées à un licenciement et souhaitant se reconvertir.

Les titres visent des emplois exercés dans tous les secteurs d'activité : le bâtiment, les services à la personne, les transports, la restauration, le commerce, l'industrie, ...

# 3. Les autres formations qui permettent l'accompagnement des jeunes.

## Autres organismes de formation - 2

### **Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt**

L'enseignement agricole, deuxième dispositif éducatif en France, relève du ministère en charge de l'agriculture. L'enseignement agricole, ce sont des formations pour tout niveau, une grande place à la vie étudiante et un accompagnement individualisé des apprenants pour une excellente insertion professionnelle. Il est dispensé au sein d'établissements publics et privés.

### **Quelques chiffres :**

- L'enseignement agricole, c'est :
- près de 190 000 élèves et étudiants formés par an ;
- plus de 150 000 stagiaires de la formation continue formés par an ;
- plus de 33 000 apprentis formés par an.

# 3. Les autres formations qui permettent l'accompagnement des jeunes.

## Formations en alternance - 1

### Formation en alternance : Apprentissage et Professionnalisation

➤ **Mêmes diplômes mais modalités différentes**

	<b>Contrat d'apprentissage</b>	<b>Contrat de professionnalisation</b>
<b>Objectif</b>	Acquisition en alternance d'une formation théorique et pratique, en vue d'une qualification professionnelle (diplôme de l'Education Nationale ou titre répertorié)	Acquisition d'une qualification professionnelle en vue d'une insertion ou d'une réinsertion professionnelle. Une des vocations premières du dispositif créé par la loi de 2004 est l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi
<b>Bénéficiaires</b>	Jeunes âgés de 16 à 25 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le contrat de professionnalisation visait jusqu'alors deux publics génériques : Jeunes âgés de 16 à 25 ans et demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.</li><li>• Recentrage sur les bénéficiaires prioritaires : RSA, de l'ASS, AAH, ou aux personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion</li><li>• Les jeunes de -26 ans ayant un niveau inférieur au bac professionnel et technologique</li></ul>

# 3. Les autres formations qui permettent l'accompagnement des jeunes.

## Formations en alternance - 2

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
<b>Durée du contrat</b>	Contrat d'apprentissage d'une durée entre 12 et 36 mois en fonction du métier et de la qualification préparée	CDD de 6 à 12 mois ou CDI avec action de professionnalisation d'une durée de 6 à 12 mois. Dans les deux cas, la durée du contrat peut être étendue à 24 mois sans accord de branche pour un public prioritaire
<b>Volume Horaire</b>	400 h Minimum par an pour un CAP, BEP et BP 1850 h Pour un BAC Pro en 3 ans 1350 h Pour un BAC Pro en 2 ans 675 h Pour un BAC Pro en 1 an 675 h par an et en moyenne pour un BTS 400 h par an pour une MC	La durée de la formation est comprise entre 15% et 25% de la durée du contrat ou de l'action de professionnalisation, sans pouvoir être inférieure à 150 h. Elle peut également être étendue au-delà par accord dérogatoire de branche. La formation théorique est dispensée par un organisme de formation ou par l'entreprise elle-même SI elle est dotée d'un service de formation
<b>Orientations</b>	Formation initiale sous statut scolaire Mise en œuvre d'une logique territoriale Programme fixé dans le cadre de procédures nationales	Formation professionnelle continue Mise en œuvre dans le cadre des stratégies de branches qui définissent les Orientations par accord de branche

# 3. Les autres formations qui permettent l'accompagnement des jeunes.

## Formations en alternance - 3

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
<b>Encadrement</b>	Obligatoire, le maître d'apprentissage doit être titulaire d'un diplôme ou titre d'un niveau au moins équivalent à la formation préparée en apprentissage et justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans.	Non obligatoire (sauf dispositions contraires prévues par l'accord de branche) le tuteur doit justifier d'une expérience minimale de deux ans en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.
<b>Rémunération</b>	Le plancher de rémunération pour les jeunes de moins de 26 ans est légèrement inférieur à celle des personnes en contrat de professionnalisation : De 25 à 78 % du Smic , en fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage (l'ancienneté du contrat)	<u>De 55% à 80 % du Smic pour les jeunes de moins de 26 ans selon le niveau de qualification :</u> - 16 à 20 ans : 55% à 65% du SMIC - 21 à 25 ans : 70 à 80% du SMIC selon qualification <u>Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans :</u> SMIC et au minima 85% du salaire conventionnel
<b>Financement</b>	Taxe d'apprentissage (mise à jour en cours) et conseil régional	OPCA : fonds de professionnalisation

# 3. Les autres formations qui permettent l'accompagnement des jeunes.

## Formations en alternance - 4

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Exonérations et aides	<p>Exonération des charges</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Si l'entreprise est inscrite au registre des métiers ou si elle occupe moins de 11 Salariés, l'exonération porte sur l'ensemble des cotisations sociales et patronales ;</li><li>• Si l'entreprise occupe plus de 10 salariés, l'exonération porte sur les cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales, des prestations familiales et des accidents du travail ainsi que sur la part salariale des cotisations chômage et retraite complémentaire.</li></ul> <p>Indemnité compensatrice forfaitaire Elle est versée par la région à l'employeur</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour la première année : 1200€ si l'apprenti(e) est encore sous contrat à l'issue d'une période de 5 mois</li><li>• Pour la 2<sup>ème</sup> année : 1200€ en fonction de l'assiduité de l'apprenti(e) au CFA</li><li>• En fin de formation : 800€ si l'apprenti(e) s'est présenté(e) à toutes les épreuves du diplôme préparé</li></ul> <p>Crédit d'impôt apprentissage Ce crédit d'impôt varie entre 1600 et 2200 € / an</p>	<p><u>Les différentes aides à l'embauche et au maintien du contrat de professionnalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'aide à l'embauche : Jeunes de - 26 ans</li><li>• Aide Forfaitaire à l'Employeur (DE de + 26 ans )</li><li>• Dispositif de sécurisation des parcours 2009-2010</li><li>• Aide aux TPE</li><li>• Réduction FILLON sur les bas et moyens salaires</li><li>• Imputation du salaire du tuteur de jeune (31/12/2011)</li><li>• Tutorat interne et externe</li><li>• Aides complémentaires spécifique embauche personne handicapée</li></ul>